

ASSISTANCE TECHNIQUE À LA GESTION GÉNÉRALE DU TRANSPORT ROUTIER

Développement d'un Module Multimédia pour l'Examen de Conduite - Désigné EMCA

Termes de référence

1. Antécédents

La Direction Générale des Transports Routiers (DGTR) est un Département du Ministère de l'Intérieur qui est responsable de la mise en œuvre de la politique routière, de la sécurité et de la coordination routières. Conformément à ses Statuts, elle est responsable de la mise en œuvre :

- Proposer, mettre en œuvre et appliquer la politique des transports routiers dans les domaines de la circulation, de la prévention et de la réglementation ;
- Contrôler le respect des règles de circulation et de sécurité routière ;
- Définition dans la politique de formation professionnelle pour le secteur ;
- Déterminer les caractéristiques techniques des véhicules.

La DGTR est responsable de l'évaluation et de l'attribution des permis de conduire et des instructeurs et compte un nombre important de candidats au permis de conduire. Jusqu'à présent, tous les examens sont effectués manuellement.

Récemment, la DGTR a bénéficié d'une assistance technique, qui a permis de développer des applications informatiques pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'information, mais le module multimédia d'examen de conduite n'a pas été inclus.

Le SIGR (Système Intégré de Gestion Routière) est une plateforme informatique modulaire sur mesure, qui comprend les bases de données (ORACLE), et qui est mise à jour avec la dernière technologie (IGRPWEB) utilisée par le Gouvernement de Cabo Verde dans la mise en œuvre du projet de gouvernance électronique. Le SGR se compose de modules tels que Véhicule, Examens et Permis de conduire, Licences et Autorisations. Elle a donc l'intention d'intégrer le module multimédia de l'examen de conduite qui consiste :

Il comprend les modules suivants :

- a) **Examen Multimédia de permis de conduire** – réalisation de l'examen de conduite par ordinateur, Envoi du résultat de l'examen de conduite pratique sur place. Ce module n'a pas encore été développé.

2. Objectifs de l'Assistance Technique

Les objectifs de l'assistance technique sont les suivantes :

- a) Développer un module pour la réalisation des examens de conduite multimédia (théorique, technique et pratique), intégré à la plate-forme technologique SIGR (Integrated Road Management System) ;
- b) Le module devrait être développé dans le cadre (IGRPWEB) utilisé dans la gouvernance électronique et une version mobile sur Android ;
- c) La responsabilité de l'acquisition de la licence du Framework (IGRPWEB) incombe au consultant.

3. Tâche du consultant

- a) Définir les procédures pour la réalisation des examens de conduite (théorique, technique et pratique), tant pour le Permis de Conduire que pour le Certificat d'Aptitude Professionnelle des Instructeurs ;
- b) Développer le module "Examens multimédias de conduite Automobile ", en produisant les logiciels nécessaires ;
- c) Définir et mettre en œuvre le modèle de *report* des informations de gestion et des statistiques associées aux (examens théorique, technique et tests de conduite pratiques) ;
- d) Fournir un soutien technique pendant la phase d'essai et pendant les six premiers mois suivant la mise en production des modules développés.
- e) Fournir une assistance technique pendant la phase d'essai et pendant les six premiers mois suivant l'entrée en production des modules développés.
- f) Former le personnel de la DGTR à l'utilisation des modules développés ;

4. Profil Demandé

Le spécialiste doit être une entreprise ou un consultant ayant une expérience avérée dans le domaine de l'informatique et du développement de logiciels.

Les qualifications et l'expérience générales dans le domaine de la mission ainsi qu'une liste du personnel professionnel clé nécessaire pour mener à bien la mission doivent être indiquées. Les exigences minimales pour le personnel professionnel participant à la mission comprennent :

- 01 Analystes de Système ;
- 02 Programmeurs
- 01 Tester

5. Durée estimée

La durée estimée de l'assistance technique pour la mission sera de 4 homme/mois dans un calendrier de 3 mois dans la phase de développement, où s'ajoute la disponibilité pour intervenir et de fournir un soutien technique après le début de la production.

6. Rapports

Le consultant produira et remettra :

- Un rapport initial, au plus tard 30 jours après la date de début des travaux.
- Des rapports mensuels pour informer de l'évolution des tâches effectuées ;
- Un rapport à la fin du délai stipulé, contenant les principaux faits du développement du projet et un Manuel de Procédures pour la plate-forme ;
- Fournir la documentation d'analyse et le code source.
- Tous les rapports doivent être livrés en format numérique et en deux exemplaires papier, traduits en français ou en anglais.

7. Les installations seront fournies par le Client, la DGTR fournira un espace pour la formation et la pratique des collaborateurs avec des ordinateurs, un Data Show, des imprimantes et un accès à Internet.